

**Certificat
complémentaire
«direction d'un
accueil collectif de
mineurs»**



**Du 23 mars
2026 au 17
décembre
2026**

Formation en alternance

**: 100 heures de formation en
centre et 18 jours minimum en
situation de direction d'ACM**

**Diplôme de
Jeunesse et
Sport pour
diriger un ACM**

**Renseignement et demande
d'inscription :**

**www.admjc42.fr
bpjeps@admjc42.fr
04.77.26.10.30**



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE**



UFCV
comité départemental de la Loire



Certificat complémentaire

Spécialité préparée

Direction d'ACM

Formation habilitée par la DRAJES

Diplôme Jeunesse et Sport :

Diplôme Inscrit au répertoire RNCP :
RS5737

Du 23 mars 2026 au

17 décembre 2026

Horaires de la Formation

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Nombre de stagiaires

De 8 à 18 personnes

Lieu de formation :

MJC de Montrond les Bains – (42)

Conditions d'accès :

1°/Exigences préalables à l'entrée en formation (sur fiche d'inscription) :

- ✓ Être titulaire du diplôme ou être admis en formation BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de secourisme en cours de validité (PSC1, AFPS, PSE 1 ou PSE 2, AFGSU1 ou AFGSU2, SST)
- ✓ Être en situation « d'alternance » permettant d'être sur des fonctions de direction d'un ACM durant au moins 18 jours.
- ✓ Et être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil et d'un dossier de quelques pages récapitulant le parcours

2°/ Conditions du diplôme pour entrer en formation : le/la candidat.e doit

- ✓ Avoir une structure d'accueil pour l'alternance avec des conditions d'accueil et des missions qui permettront d'acquérir l'ensemble des compétences requises pour diriger toutes sortes d'ACM
- ✓ Avoir identifié un.e tuteur.trice diplômé.e en animation
- ✓ Avoir identifié les modalités de financement de sa formation
- ✓ Avoir rendu le dossier engagement de l'employeur complété
- ✓ Avoir rendu le dossier d'inscription complété avec les pièces justificatives demandées, avant la date indiquée.

3°/ Vérification des prérequis des stagiaires par l'organisme de formation :

- ✓ Le centre de formation vérifie la complétude des dossiers
- ✓ Le 23 février 2026, le centre de formation organise deux journées de vérification des prérequis et des motivations des candidats sous forme d'un entretien individuel de 45 minutes avec le Jury. Les candidats présenteront leurs motivations pour la formation et leurs expériences à l'occasion de cet entretien

DEPOT DES FICHES D'INSCRIPTION

- Avant le 18 février 2026 pour les tests du 23 février 2026

Personnes en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques

- ✓ Accessible aux personnes à mobilité réduite – Pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent un aménagement : Merci de prendre contact avec le coordonnateur pédagogique



Organisme de formation :

ADMJC42 (Association départementale des MJC de la Loire)
32 avenue Jean Jaurès, 42110 Feurs - N° téléphone : 04 77 26 10 30
Prestataire de formation enregistré sous le numéro d'activité de formation :
844203002 42 auprès de la préfecture de région.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes :
ACTION DE FORMATION et
ACTION DE FORMATION PAR
APPRENTISSAGE

Objectifs de la formation :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil
- Développer les partenariats et la communication

Méthode pédagogique :

- Une pédagogie de l'alternance basée sur le transfert des acquis dans les contextes professionnels
- Des méthodes pédagogiques variées : active, démonstrative, interrogative, travaux de groupes ...
- Des temps d'analyse de la pratique, des débats et des échanges.

Compétences visées par la formation :

1/ Organiser et évaluer les activités

- 1-1 Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
- 1-2 Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique
- 1-3 Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur

2/ Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- 2-1 Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques
- 2-2 Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes
- 2-3 Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique

3/ Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

- 3-1 Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles
- 3-2 Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif
- 3-3 Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets

Des allègements et des équivalences existent en fonction des diplômes déjà acquis
Renseignez-vous auprès de la DRAJES : [Certificats complémentaires | sports.gouv.fr](https://www.sports.gouv.fr/actualites/actualites/2019/07/16/certificats-complementaires)

Le BPJEPS-ASEC
est proposé en parallèle de la formation.

Validation

La formation vous prépare et vous présente au diplôme

Avec le **CC Direction d'ACM**, vous êtes reconnu-e en tant que professionnel-le de l'animation.

Vous exercez principalement dans le cadre associatif ou d'entreprises de l'économie sociale ainsi qu'auprès des collectivités territoriales. Le diplôme sera délivré par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

Les titulaires de ce Certificat Complémentaire **Direction d'ACM**, peuvent exercer les fonctions de :

- Directeur-trice périscolaire
- Directeur-trice d'ACM/de séjour
- Directeur-trice d'accueil de jeunes

dans les MJC, les centres sociaux, les services municipaux, les centres de loisirs, les clubs sportifs et les structures d'éducation populaire

alternance

14 journées de formation en centre de formation
soit **100** heures de formation
et **18** jours (minimum) en situation de direction sur 12 mois

Fiche d'inscription à rendre

Avant le 18 février 2026 pour les tests du 23 février 2026

Cout pédagogique et financement de la formation :

Coût de la formation : Nous contacter pour un devis

Pas de frais de dossier

Financement de la formation

Financement par l'employeur avec une prise en charge par l'OPCO (UNIFORMATION ou autre OPCO)

Nous consulter. Selon votre situation le coût de la formation peut être pris en charge.

Dispositif DAF (Selon les situations et sous réserve d'acceptation du financeur)

Devis sur simple demande (avec accompagnement au financement de la formation.)

Financement individuel

Financement individuel avec la mobilisation du CPF

Financement par France Travail : Renseignez-vous auprès de votre conseiller.ère.